



BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2022

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI de 10h à 12h et de 18h à20h VENDREDI de 10h à 12h

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du 29 juillet au 5 Août Du 23 Août au 26 Août

PERMANENCE DES ELUS

LUNDI de 18h30 à 19h

COORDONNEES DE LA MAIRIE

28 Rue de Tateville **62630 LONGVILLIERS** 03.21.90.71.79

mairielongvilliers@wanadoo.fr

site internet: www.longvilliers.fr

information

CORONAVIRUS COVID-19

5 MESURES POUR EMPÊCHER LA PROPAGATION DES VIRUS



ÉVITEZ TOUT CONTACT RAPPROCHÉ (SERRER LES MAINS OU FAIRE LA BISE)



LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT



UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE OU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUBELLE FERMÉE.



SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.



RESTEZ À LA MAISON SI VOUS

ww.coronavirus.brussels ww.info-coronavirus.be Ou contactez le 0800 14 689

ÊTES MALADE.

Chères Longvilloises et chers Longvillois,

« Mais oui mais oui, l'école est finie !! » Les grandes vacances sont arrivées et un repos bien mérité attend nos jeunes écoliers!

Après 2 ans sans spectacle, tout le monde était heureux de se retrouver pour la fête de l'école qui a eu lieu pour cette reprise, à Longvilliers. Vous avez été nombreux à venir les applaudir et je m'en réjouis. La vie scolaire est très importante au sein du village. Elle amène de la gaieté et crée des liens intergénérationnels, tout comme la vie communale.

Ces rassemblements permettent de partager des moments conviviaux tous ensemble. C'est ainsi que cette année encore, le Conseil vous invite au repas traditionnel du 14 juillet. Un barbecue, une structure gonflable et surtout le verre de l'amitié seront au rendez-vous... On vous y attend donc nombreux !!

Comme vous le savez, le Conseil Municipal a budgétisé cette année la création de 2 chicanes aux abords de l'école ainsi que la réfection des trottoirs sur cette même portion. Les opérations démarreront le 5 septembre avec dans un premier temps, une intervention de la CA2BM. En effet, la communauté d'agglomération va profiter de ces travaux pour procéder à la mise aux normes de l'adduction d'eau potable sur ce périmètre. La circulation sera donc perturbée pendant la durée des ouvrages.

Par ailleurs, la commune fait l'objet d'une enquête publique pour la modification de son Plan Local d'Urbanisme du 27 juin au 29 juillet inclus. Le but étant d'adapter les principes d'aménagement d'une parcelle à urbaniser afin de prendre en compte des enjeux liés à un risque d'inondation. Le dossier est consultable sur le site de la CA2BM www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours, en mairie aux heures d'ouvertures au public ou lors des permanences du commissaire enquêteur : le 19 juillet de 15h à 18h et le 29 juillet de 14h à 17h. Un cahier de doléances se tient à votre disposition.

Longvilliers est riche en patrimoine et en histoires... La montée du drapeau en a été un bel exemple cette année! Pour celles et ceux qui n'ont pas pu y assister, vous pouvez (re)voir le déroulement de cette tradition sur le site internet de la commune grâce à des personnes qui sont passionnées par l'historique de notre village. C'est dans ce but que l'association « les amis du patrimoine » recherche des anciennes photos, des documents ou autres, qui retraceraient la vie longvilloise. Pour cela, ils organiseront, à l'occasion des journées du patrimoine, une permanence le samedi 17 septembre dans la Mairie rue de Frencq pour collecter toutes les informations que vous voudrez bien partager.

La transmission de notre héritage aux générations futures est l'affaire de tous, alors chinez votre grenier, ressortez les albums photos et perpétuez la mémoire de Longvilliers!

Bonne lecture,

Le Maire, Philippe PETIT

Conseil Municipal du 9 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf du mois de Mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longvilliers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe PETIT, Maire, en suite d'une convocation en date 03/05/2022.

Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice

Florent FOURQUET élu secrétaire de Séance.

1) LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 1er Avril 2022 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 1er Avril 2022 est approuvé des présents et représentés.

2) <u>DE 2022_14 : DELIBERATION CONCERNANT L'ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE SUITE AU DECES DE Mme</u> GOSSELIN NATHALIE, 2ième ADJOINTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération du 3 Juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à 3;

Vu l'arrêté municipal n°AR_2020_04 portant délégation à M. Mme GOSSELIN Nathalie, 2ième adjointe, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine scolaire et du domaine des finances;

Vu le décès de Mme GOSSELIN Nathalie survenu le 5 Avril 2022;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme GOSSELIN Nathalie, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 3 Juillet 2020;
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
- il prendra rang après tous les autres ;
- toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT)
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR et 0 voix CONTRE,

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois ;
- que l'adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le rang après les autres, soit le 3ième adjoint au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. FOURQUET Florent a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M. BAILLET Mickael et M. SAILLY Jean Bernard Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de M. PETIT Philippe, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :
e) Majorité absolue :

NOM et Prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages	
	En chiffre	En lettre
DUMONT Agnès	1	un
SAILLY Philippe	7	sept

M. SAILLY Philippe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème Adjoint, et a été immédiatement installé.

3) <u>DE_2022_15 : DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SIVU DU RPI DE LA VALLEE</u> DE LA DORDONNE

Monsieur le Maire explique aux conseillers que Mme GOSSELIN était présidente au sein du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Vallée de la Dordonne.

Monsieur le Maire rappelle que le périscolaire des communes de Cormont, Hubersent, Longvilliers et Maresville, est géré par un Conseil Intercommunal.

Ce conseil est composé de 2 délégués et d'un suppléant, de chaque commune membre.

En 2020, le Conseil a désigné M. PETIT et Mme GOSSELIN délégués titulaires, et Mme DELAPORTE Sophie, déléguée suppléante.

Afin de pouvoir procéder à une nouvelle élection au sein du SIVU, la commune doit désigner un nouveau délégué.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après en avoir délibéré, conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède, au scrutin secret, à l'élection du délégué. Mme DAQUIN Julie est élue à la majorité des membres présents le délégué titulaire auprès du Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Vallée de la Dordonne, en remplacement de Mme GOSSELIN Nathalie.

DAQUIN Julie	5
FOURQUET Florent	1
MARGOLLE Yannick	1
Bulletins nuls	2
Total	9

4) TOUR DE GARDE ELECTIONS

5) DIVERS

<u>DETR</u>: Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune va percevoir une subvention de 4 065€ pour les travaux de chicanes et de trottoir.

<u>Travaux rue de l'Abbaye</u>: Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de l'abbaye vont commencer mercredi 11 Mai. Cependant au vue de la dégradation plus importante que prévue dans la montée, des aménagements différents seront faits, sans modification du devis initial.

<u>Carte droit de Pêche</u>: Quelques personnes intéressées se sont manifestées.

<u>Bois du Fossart</u>: Une rencontre sur place a eu lieu le samedi 7 mai avec les nouveaux locataires du Bois du

Fossart. Des travaux seront à prévoir pour renforcer son accès.

<u>Déviation RD 901</u>: La réfection de chaussée va entrainer une déviation sur la commune de Longvilliers pour plusieurs jours.

Fleurissement : Monsieur SAILLY Jean Bernard informe le Conseil que les plantations seront faites mi-mai. Un aménagement pour l'arrosage sera également à prévoir.

<u>Manifestations du 8 Mai</u> : Monsieur le Maire est satisfait de la brocante et des commémorations du 8 mai avec notamment la montée du drapeau.







INFORMATIONS COMMUNALES

COMMEMORATION DU 8 MAI





Le 8 Mai 2022, la commune de Longvilliers, de Maresville et l'association des anciens combattants ont commémoré le 77ème anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945.

Dans un premier temps, une gerbe a été déposée au monument aux morts en hommage aux soldats morts pour la liberté de la France.

Puis chacun s'est dirigé vers le grand tilleul pour la montée du drapeau. (vidéo disponible sur le site longvilliers.fr)









ETAT CIVIL

Naissance

Guillaume POY
Célestin FOURQUET

<u>Mariage</u>

Claire WAREMBOURG et Alexandre WEISS

Quoi de neuf...







• Fleurissement :

Longvilliers a revêtu son habit d'apparat pour les beaux jours!







• Rue de l'Abbaye :

Les travaux de voirie prévus en 2021 ont été réalisés. Cela permettra notamment de capter une partie des eaux pluviales en amont afin de limiter son écoulement dans le bourg.





• Garde-corps « Rue de Recques »:

Un garde-corps a été fabriqué par les adjoints afin de sécuriser les abords du pont « Rue de Recques ».

J'entretiens mon trottoir!

La commune vous remercie

Pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. »

Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- > Balayage
- > Désherbage (arrachage ou binage)



HORAIRES POUR LES TONTES DES PELOUSES*

	Du Lundi au Vendredi	Samedi, Dimanche
	Vendredi	et jours fériés
Matin	9h à 12h	10h30 à 12h30
Après- midi	14h à 19h	15h30 à 18h30

Ces horaires sont aussi valables pour les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que taillehaies, tronçonneuses, perceuses....

*Arrêté municipal du 27 Mars 2020

RAPPEL



La destruction des chardons est rendue obligatoire sur l'ensemble des non. terrains clos ou responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause, ou à défaut, à son

propriétaire ou usufruitier. Cette obligation est également imposée à l'Etat, au Département, aux communes pour leur domaine public ou privé.

Elle doit être effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée ou renouvelée AVANT FIN JUILLET.

Le Code Civil dans son article 673 rappelle aux propriétaires que toutes branches d'arbres, d'arbustes, arbrisseaux, ou racines, ronces et brindilles, qui avancent sur le domaine public ou sur le voisin, est une infraction.

Il est contraint de les couper si elles dépassent de la propriété et empiètent sur celle des voisins, voies et chemins. N'oubliez pas de ramasser les branches!

A défaut d'exécution, des opérations d'élagage seront effectuées au frais des contrevenants.

L'article 671

rappelle que les plantations sont permises à la condition de respecter les distances et hauteurs au regard des limites séparatives.



rappelle que la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais commun.



Cet entretien doit être effectué au plus tard le 15 Août 2022.





SIVU du RPI

INSCRIPTION RENTREE 2022

Pour l'admission de votre enfant au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal, veuillez prendre RDV auprès de Mme FORTIN (directrice) en appelant le 03.21.81.32.02 à l'école de Hubersent.

Pour établir le dossier d'inscription, vous devrez vous munir :

- -d'un certificat d'inscription, qui est délivré par votre mairie de domicile.
- Une copie de votre livret de famille, d'une carte d'identité ou copie extrait d'acte de naissance.
- du carnet de santé de votre enfant.
- Et éventuellement du certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

NOUVELLE PRESIDENTE

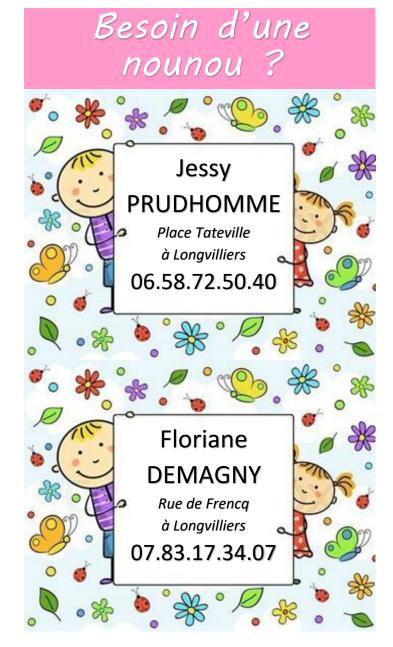
Le Conseil Intercommunal s'est réuni le 10 juin 2022, pour l'élection de la nouvelle présidente.

Mme BERSNTEIN Natalya a été élue Présidente et M. BOMY Rénald Vice-Président.

FETE DE L'ÉCOLE

Le spectacle de fin d'année a eu lieu le mardi 28 juin à l'école de LONGVILLIERS. La danse, le chant et le beau temps étaient au rendez-vous... La représentation s'est achevée avec la tradionnelle distribution des livres et des dictionnaires aux élèves par les Maires. Mme BERNSTEIN a tenu à remercier particulièrement les institutrices et les agents du SIVU pour leur implication toute au long de l'année, ainsi que les parents d'élèves pour l'organisation de cette fête.









ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

CHASSE AUX ŒUFS du 18 Avril





BROCANTE du 8 Mai 2022





LES AMIS DU PATRIMOINE

UN PATRIMOINE REMARQUABLE UNE HISTOIRE ÉTONNANTE

- L'église Saint Nicolas classée monument historique.
- Les ruines du château qui assuraient, au Moyen Age, la défense du boulonnais dont Longvilliers était l'une des quatre châtellenies.
- Les vestiges de l'abbaye royale cistercienne dont l'un des fils du roi Henri IV a été l'abbé.
- Le tilleul bicentenaire au sommet duquel le drapeau tricolore perpétue une tradition ancestrale.

Si vous souhaitez découvrir ou redécouvrir ce patrimoine, les Amis du Patrimoine de Longvilliers organisent chaque année un évènement dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

<u>Dimanche 18 septembre 2022</u> <u>14 heures 30</u>

Rendez-vous Place du 8 mai

Si vous souhaitez participer à la promotion de ce patrimoine, n'hésitez à nous contacter.



PREVENTION VACANCES



Départ en vacances

- Les niveaux
- Les pneumatiques
- Les freins
- Les optiques, feux et éclairages
- Les balais d'essuie-glace et pare brise Les accessoires obligatoires
- La climatisation et le chauffage

Documents

- Carte d'identité et/ou passeport
- O Permis
- Carte vitale et carte européenne d'assurance
- Carte bancaire et argent liquide

Maison

- Sortez les poubelles
- Videz votre réfrigérateur

Valise

- O Vêtements, sous vêtements et chaussures
- Trousse de toilette (format en 100ml pour l'avion)
- Trousse de secours

Sac à dos

- Conditions d'accès du pays (test PCR, pass sanitaire) Téléphone portable avec son chargeur, ses éconteurs et sa batterie externe
 - Lunettes de soleil

 - Gel hydroalcoolique
 - Masques chirurgicaux

- Hifto

Le chargement du véhicule : c'est simple!









Dans le coffre placez les bagages les plus lourds le plus bas possible.



Dans l'habitacle, fixez bien les objets, pour éviter qu'ils ne se transforment en projectiles en cas de freinage brutal.



Sur le toit, utilisez des sangles, pour bien arrimer le chargement Assurez-vous que rien ne flotte au vent.



Pour garantir votre sécurité et celles des autres automobilistes Moins de consommation

de carburant et une meilleure tenue de route

NE PENSEZ PAS

...qu'aux vacances!



- Mettez vos **VALEURS** à l'abri
- Simulez une PRÉSENCE
- Faites relever votre COURRIER
- Avisez vos VOISINS

Accueil du public

567 rue de Paris, 62170 ECUIRES Lundi au samedi

de 8h à 12h et de 14h à 18h Dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

OPÉRATION TRANQUILLITÉ **VACANCES**

👞 Gendarmerie 👞 nationale



ATTENTION SECHERESSE

INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT











Actualités CA2BM

L'A gglo pratique



Vous souhaitez nous contacter?

- Par mail contact@ca2bm.frPar téléphone 03 21 06 66 66
- Par courrier : Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois 11-13, place Gambetta

62170 Montreuil-sur-Mer



Service Eau Potable

- Pour les communes de Camiers. Cucq, Étaples-sur-Mer, Merlimont, du Touquet-Paris-Plage et de Verton ont délégué l'exécution de leur service à Véolia Fau Les abonnés de ces communes continuent à s'adresser à cette entreprise pour tous les problèmes concernant l'eau potable: administratif, facturation ou technique. 09 69 36 72 61
- 03 21 06 66 66 Zone Nord URGENCE 06 84 27 73 33
- Zone Sud URGENCE 03 21 89 90 20 06 08 70 02 46



Petite Enfance

319, Rue de la Mairie rpe@ca2bm.fr 03 21 90 94 44



NUMÉROS UTILES

Service **Assainissement**

- Berck-sur-Mer 03 21 89 55 71
- Site de Cucq-Étaples et Le Touquet 03 21 84 64 71
- Numéro vidange fosse 0 805 297 930
- URGENCE ASSAINISSEMENT Vous pouvez contacter le délégataire de la gestion de l'assainissement 09 69 36 72 61 24/24H - 7/7J (appel non surtaxė)



Déchets

- Déchets
- 0 800 880 695
- Encombrants
 - 0 800 009 935



Services ADS n du Droit des Sols

- Berck-sur-Mer 459, rue de l'Impératrice 03 21 89 90 13
- Le Touquet-Paris-Plage rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, boulevard Daloz 03 21 90 94 68 urbanismeletouguet@ca2bm.fr
- Montreuil-sur-Mer siège de la CA2BM 11-13, Place Gambetta 03 21 06 66 66 adsmontreuil@ca2bm.fr





MON ENFANT N'A PAS DE CARTE DE TRANSPORT DE LA CA2BM

Dans quel cas dois-je formuler une demande de carte de transport scolaire auprès de la CA2BM ?

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CA2BM ET VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ DANS UN ÉTABLISSEMENT DU TERRITOIRE, UNE DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE DOIT ÊTRE FOR-MULÉE AUPRÈS DE LA CA2BM.

Où s'inscrire ?

EN LIGNE https://ca2bm.monbus.mobi 11-13, place Gambetta - 03 21 06 66 66 Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-17h

Site de BERCK-SUR-MER 459, rue de l'Impératrice - 03 61 85 05 09 Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h

Quand et comment obtiendrais-je la carte?

LA CARTE DE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT SERA adressée à son établissement qui la lui Remettra.

Combien coûte la carte?
LA CARTE DE TRANSPORT VOUS
TUITEMENT. OUS EST REMISE GRA-

Comment faire si mon enfant est domicilié ou scolarisé en dehors de la

- LE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT RELÉVE DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.
- LA DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT PEUT ÊTRE FORMULÉE SUR https://transports.hautsdefrance.fr/

MON ENFANT DISPOSE DÉJÀ D'UNE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE EMISE PAR LA CA2BM

Votre enfant poursuit sa scolarité dans le même établissement scolaire, il ne redouble pas et vous

n'avez pas changé d'adresse.

Votre enfant change d'établissement scolaire, il redouble et/ou vous avez déménagé.

Et si votre enfant a perdu sa carte de transport scolaire ?
PERTE OU DE VOL, UN DUPLICATA DE CARTE POURRA ÊTRE ÉTABLI SUR LE S

Office de Tourisme du ontreuillois en Côte d'Opale cheval, en VTT.

Le territoire dispose d'un réseau de 350 km de chemins balisés. de promenades à pieds, à

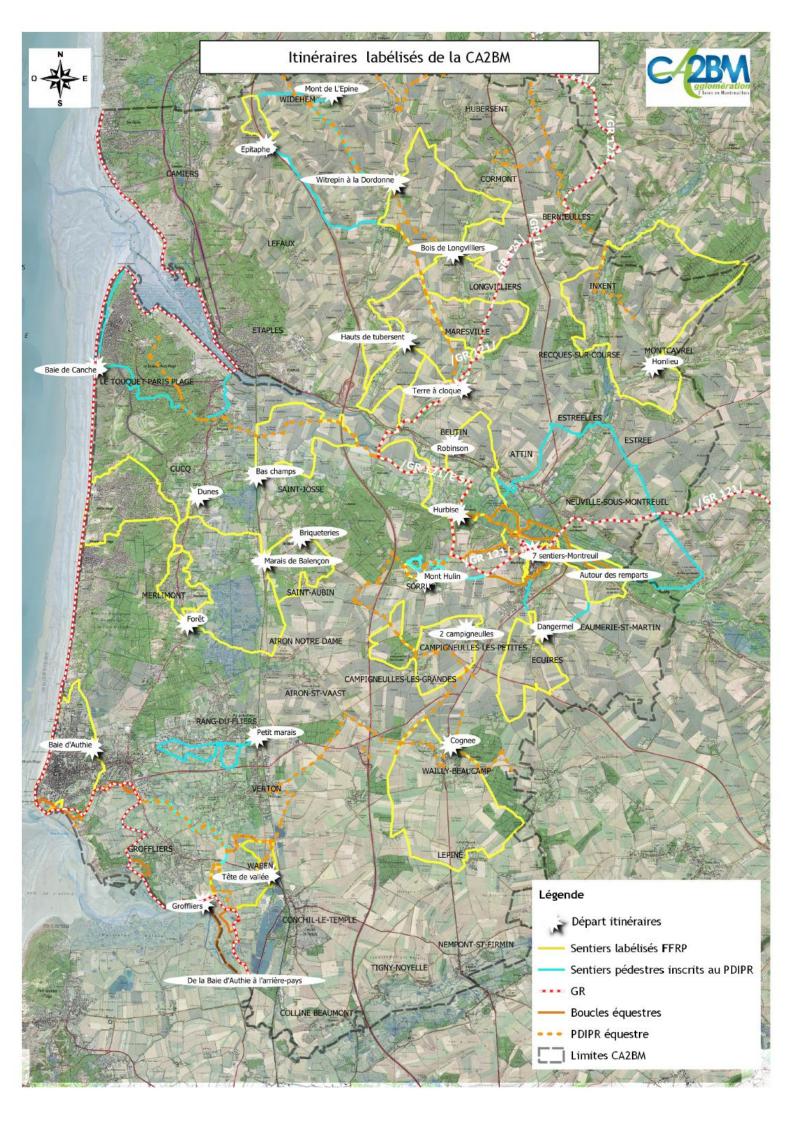
Ils permettent la découverte des paysages des vallées de l'Authie et de la Canche, des plateaux agricoles entrecoupés de vallées verdoyantes, de paysages littoraux d'estuaires, de massifs dunaires et de marais arrière-littoraux.

Ces sentiers de petites randonnée d'une longueur comprise entre 6 et 23 Km permettent d'organiser des promenades très variées. La CA2BM est compétente en matière de création, extension, aménagement et entretien des sentiers de randonnées labellisés.

Vous retrouverez ci-après la carte des itinéraires de randonnées du territoire. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rendre dans l'un des Offices de Tourisme ou Bureau d'Informations Touristiques de la CA2BM, ou sur le site internet de la CA2BM : onglet « tourisme » → « sentiers de randonnées », pour avoir le chemin détaillé!

LA CHARTE DU RANDONNEUR





AVIS DE RECHERCHE!

La municipalité de Longvilliers recherche tous les documents, photos, films, articles de journaux, etc. de toutes les époques afin d'enrichir le fonds d'archives municipal.

Si vous souhaitez apporter votre concours vous pouvez dès à présent contacter

Agnès Dumont, 5 rue de Tateville, tél. 07 80 59 93 20.

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre les Amis du Patrimoine de Longvilliers présenteront à la mairie annexe place du 8 mai une exposition d'ouvrages et de documents sur la commune.

A cette occasion vous pourrez également apporter vos documents le samedi 17 septembre à 17 heures à la mairie sur la place du 8 mai, où une rencontre sera organisée pour réaliser leur reproduction afin que vous puissiez repartir avec vos originaux. Un pot de l'amitié clôturera cette rencontre.

Merci par avance, pour votre précieuse contribution qui permettra la réalisation d'une future exposition pour faire revivre le passé de Longvilliers : manifestations, fêtes, évènements, etc.



http://longvilliers.fr/